



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 mai 2023 tenue à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTON, M. SIMON SESTO CIFOLA, MME CAMILLE JOLI-COEUR, M. JONATHAN THIBAULT, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et la greffière sont présents.

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser est absent.

2023-05-238

ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De modifier l'ordre du jour par le retrait des sujets 8.3.1 à 8.3.12 - Décisions sur des demandes de modification de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

2023-05-239

PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023 et celui de la séance extraordinaire du 13 avril 2023, tels que soumis.

Adoptée

2023-05-240

RÈGLEMENTS RV-1441-086-001 À RV-1441-086-130 - ADOPTION

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier le règlement de zonage;

ATTENDU QUE la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, c. 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021 par le Gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE cette loi modifie la Loi sur les établissements d'hébergement touristique (RLRQ, c. E-14.2) et vise notamment à permettre l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique dans une résidence principale;

ATTENDU QUE la Loi sur les établissements d'hébergement touristique a été remplacée par la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, c. H-1.01) et que le règlement adopté en vertu de cette nouvelle loi, étant le Règlement sur l'hébergement touristique (RLRQ, c. H-1.01, r. 1), désigne cette catégorie d'hébergement comme étant un « établissement de résidence principale »;

ATTENDU QUE la Loi sur l'hébergement touristique permet à une municipalité d'interdire, dans certaines zones de son territoire, l'usage d'hébergement touristique en résidence principale, sous réserve d'un processus référendaire adapté;

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand désire limiter ce type d'usage sur son territoire afin de réduire les risques de nuisance, d'encadrer l'exploitation de ce type d'usage et de maintenir l'offre de logements;

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), lors de la séance du 23 mars 2023, un avis de motion a été préalablement donné et le projet de règlement a été déposé;

ATTENDU QUE la mairesse a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter les Règlements RV-1441-086-001 à RV-1441-086-130 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage relatives à l'hébergement touristique dans les zones suivantes :

R-1 102	R-1 233-2	R-1 303	R-2 210-1	R-3 120
R-1 104	R-1 234	R-1 306	R-2 233-1	R-3 121
R-1 111	R-1 236	R-1 308	R-2 237	R-3 126-1
R-1 111-1	R-1 241	R-1 411	R-2 238	R-3 138
R-1 117	R-1 241-1	R-1 413	R-2 241-2	R-3 211-1
R-1 119	R-1 245	R-1 416	R-2 246	R-3 222-1
R-1 123	R-1 247	R-1 419	R-2 246-2	R-3 255
R-1 124	R-1 248	R-1 423	R-2 246-3	R-3 270
R-1 136-1	R-1 249	R-1 426	R-2 257	R-3 274
R-1 137	R-1 251	R-1 433	R-2 269	R-3 275
R-1 139	R-1 253	R-1 439	R-2 273	R-3 285
R-1 202	R-1 254	R-1 440	R-2 303-1	R-3 407

R-1 205	R-1 258	R-1 446	R-2 309	R-3 412
R-1 209	R-1 262	R-1 459	R-2 414	R-3 424
R-1 209-2	R-1 263	R-1 460	R-2 420	R-3 432
R-1 210	R-1 264	R-1 462	R-2 434	R-3 435
R-1 210-2	R-1 267	R-1 463	R-2 447	R-3 438
R-1 210-3	R-1 268	R-1 466	R-2 450	R-3 463-1
R-1 216	R-1 276	R-1 475	R-2 464	R-3 483
R-1 218	R-1 277	R-1 509	R-2 513-3	R-3 510
R-1 221	R-1 278	R-1 514	R-2 515	R-3 513
R-1 222	R-1 280	R-2 113	R-2 517	R-3 513-1
R-1 224	R-1 281	R-2 122	R-2 528	R-3 515-1
R-1 226	R-1 282	R-2 140	R-3 112	R-3 515-2
R-1 230	R-1 283	R-2 142	R-3 114	R-5 408
R-1 233	R-1 302	R-2 209-1	R-3 115	R-5 425

Adoptée

2023-05-241
RÈGLEMENT RV-1441-087 - ADOPTION

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 13 avril 2023;

ATTENDU que le Projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal tenue le 23 mars 2023;

Attendu que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'adopter le Règlement RV-1441-087 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage relatives à l'hébergement touristique.

Adoptée

2023-05-242
RÈGLEMENT RV-1444-013 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 avril 2023;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement ainsi que les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'adopter le Règlement RV-1444-013 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats.

Adoptée

2023-05-243
RÈGLEMENT RV-1633-1 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 avril 2023;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adopter le Règlement RV-1633-1 modifiant le Règlement RV-1633 prévoyant des travaux de réfection du dessableur de l'usine d'épuration et décrétant un emprunt à cette fin.

Adoptée

2023-05-244
RÈGLEMENT RV-1697-1 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 avril 2023;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'adopter le Règlement RV-1697-1 modifiant le Règlement RV-1697 décrétant des travaux de modification des feux de circulation à l'intersection du boulevard de la Grande-Allée et de la rue Alexandre-Le-Grand par l'ajout d'un système de gestion dynamique et prévoyant un emprunt à cette fin.

Adoptée

2023-05-245
RÈGLEMENT RV-1737 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 avril 2023;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'adopter le Règlement RV-1737 sur les modalités de publication des avis publics.

Adoptée

2023-05-246
RÈGLEMENT RV-1738 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 4 avril 2023;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'adopter le Règlement RV-1738 décrétant l'acquisition d'un camion lourd, son équipement et son aménagement pour le Service de sécurité incendie et son financement par emprunt.

Adoptée

2023-05-247
RÈGLEMENT RV-1720-1 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Camille Joli-Coeur donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1720-1 modifiant le Règlement RV-1720 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2023.

Le projet de règlement est déposé.

2023-05-248

RÈGLEMENT RV-1739 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1739 relatif au déneigement des allées d'accès et des stationnements privés par des entrepreneurs.

Le projet de règlement est déposé.

2023-05-249

DÉPÔT DES LISTES DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE prendre acte du dépôt du rapport contenant les listes des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 10 mars au 6 avril 2023.

Adoptée

2023-05-250

SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS - MARS 2023

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2023 montrant un total des activités de 7 166 372,02\$.

Adoptée

2023-05-251

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU TRÉSORIER ADJOINT DE LA VILLE ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

Allocution de la mairesse sur les résultats de l'exercice financier 2022.

Avant de procéder au dépôt du rapport financier de l'exercice 2022, madame la mairesse présente le rapport financier et le rapport du vérificateur.

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier adjoint de la Ville dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, transmis conformément à l'article 108.3 de cette loi pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'accuser réception du dépôt du rapport financier du trésorier adjoint et du rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Adoptée

2023-05-252
TRAVAUX MUNICIPAUX ET APPROPRIATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION À L'USINE D'ÉPURATION

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De décréter divers travaux de réfection à l'usine d'épuration et autoriser à ces fins l'appropriation d'une somme de 208 000 \$ au surplus libre accumulé.

Adoptée

2023-05-253
SOUSSIONS - SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX CONCERNANT DIVERS TRAVAUX POUR L'ANNÉE 2023 - CONTRAT 2023-2037

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour des services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux concernant divers travaux pour l'année 2023, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
Solmatech inc. 97, rue de la Couronne Repentigny (Québec) J5Z 0B3
Groupe ABS inc. 17, rue de l'Industrie Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
9139-6903 Québec inc. f.a.s.r.s. DEC Enviro 34, avenue des Faucons Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R4

ATTENDU l'assujettissement des offres reçues à un système d'évaluation et de pondération suivant la loi, elles ont été évaluées par un comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection du 13 avril 2023 et celle du Service du génie du 26 avril 2023;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 4 avril 2023 ainsi que d'une copie du rapport du comité de sélection du 13 avril 2023.

D'accepter l'offre de 9139-6903 Québec inc. f.a.s.r.s DEC Enviro au montant corrigé de 109 963,24 \$, toutes taxes incluses, celle-ci ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation pour des services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux concernant divers travaux pour l'année 2023 – Contrat 2023-2037.

Adoptée

2023-05-254
OFFRE DE SERVICES - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT RV-1655 SUR LA POLITIQUE DE PARTICIPATION PUBLIQUE EN MATIÈRE D'URBANISME PAR UNE POLITIQUE DE PARTICIPATION PUBLIQUE - CONTRAT 2023-2010

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour les services professionnels pour le remplacement du Règlement RV-1655 sur la politique de participation publique en matière d'urbanisme par une politique de participation publique;

ATTENDU la recommandation du Service d'urbanisme du 25 avril 2023;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'accepter l'offre de la firme Pilote Groupe-Conseil au montant de 82 207 \$, toutes taxes incluses, pour les services professionnels pour le remplacement du Règlement RV-1655 sur la politique de participation publique en matière d'urbanisme par une politique de participation publique - Contrat 2023-2010.

Adoptée

2023-05-255
OFFRE DE SERVICES - FOURNITURE DE BARRIÈRES PIVOTANTES - CONTRAT 2023-2039

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour la fourniture de barrières pivotantes;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 18 avril 2023;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accepter l'offre de l'entreprise « Trafic Innovation inc. » au montant de 51 094,89 \$, toutes taxes incluses, pour la fourniture de barrières pivotantes - Contrat 2023-2039.

Adoptée

2023-05-256

GESTION POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DE L'ARÉNA - RECONDUCTION DU CONTRAT 2019-1687

ATTENDU que le contrat de gestion pour l'entretien et la maintenance de l'aréna octroyé à SOGEP inc. pour la période 2019 à 2022 comprend deux options de prolongation d'une année additionnelle, non obligatoirement cumulative;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De reconduire le contrat de gestion pour l'entretien et la maintenance de l'aréna pour la période du 5 juin 2023 au 4 juin 2024 avec SOGEP INC. et autoriser une augmentation de 6 %, portant le total à 428 822,26 \$ toutes taxes comprises - Contrat 2019-1687.

Adoptée

2023-05-257

ATELIER DU PRO DE L'ARÉNA DE BOISBRIAND - AGRANDISSEMENT DE LA SURFACE OCCUPÉE ET RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES TECHNIQUES

ATTENDU l'entente en vigueur jusqu'au 31 juillet 2023 avec la firme Castonguay Sports inc. pour la fourniture de services techniques à l'Atelier du Pro de l'aréna de Boisbriand;

ATTENDU le projet soumis par la firme Castonguay Sports inc. d'agrandissement de la surface occupée par l'Atelier du Pro à l'avant de l'aréna;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser Castonguay Sports inc. à effectuer des travaux d'agrandissement de la surface occupée par l'Atelier du Pro à l'aréna de Boisbriand, portant le total de la superficie à 588 pieds carrés, sous l'approbation et la surveillance du Service des travaux publics.

D'approuver le projet d'entente avec Castonguay Sports inc. ayant trait à la fourniture de services techniques par l'Atelier du Pro à l'aréna de Boisbriand pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2028, selon la redevance mensuelle versée à la Ville comme suit :

1 ^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 :	655 \$	taxes incluses
1 ^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 :	665 \$	taxes incluses

1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 : 675 \$ taxes incluses
1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027 : 685 \$ taxes incluses
1^{er} juillet 2027 au 30 juin 2028 : 695 \$ taxes incluses.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2023-05-258
EXPLOITATION DU TERMINAL DU PARC DES BERGES POUR LA SAISON 2023 - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC ÉCO-NATURE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver le projet d'entente avec l'organisme Éco-Nature établissant les conditions de la gestion du terminal du parc des Berges pour la saison 2023 visant principalement la location d'embarcations nautiques.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2023-05-259
PRATIQUE DE LA BALLE-MOLLE - SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver le projet d'entente avec l'Association de balle-molle mineure de Saint-Eustache - Boisbriand et les Villes de Saint-Eustache, Blainville, Saint-Joseph-du-Lac, Sainte-Thérèse et Sainte-Marthe-sur-le-Lac ayant trait à l'organisation des activités de balle-molle sur le territoire des villes partenaires, prenant effet à compter de la date de signature de l'entente jusqu'au 31 décembre 2025, avec renouvellement automatique annuel jusqu'à concurrence de 10 ans aux mêmes termes et conditions.

De remplacer l'entente existante (2021-2025) par celle approuvée aux termes des présentes.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2023-05-260

SITES DE MISE À L'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BOISBRIAND - DEMANDE D'ENTENTE PAR LA VILLE DE ROSEMÈRE

ATTENDU que le terminal de location d'embarcations de la Ville de Rosemère se trouve au site de mise à l'eau du parc Charbonneau;

ATTENDU que la cohabitation entre le terminal de location et l'accès à l'eau de bateaux à moteur soulève des enjeux au niveau de la sécurité;

ATTENDU que la Ville de Rosemère a fait la demande à la Ville de Boisbriand de voir la possibilité de travailler une entente qui permettrait de donner accès à la rivière aux citoyens de la Ville de Rosemère qui ont des bateaux à moteur via les sites de mise à l'eau de la Ville de Boisbriand;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a un souci de limiter le nombre de bateaux à moteur accédant à la rivière via son territoire;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De ne pas consentir à la demande de la Ville de Rosemère de convenir d'une entente permettant à ses citoyens d'accéder à la rivière des Mille-Îles avec des embarcations à moteur via les sites de mise à l'eau situés sur le territoire de la Ville de Boisbriand.

Adoptée

2023-05-261

AUTORISATION D'OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC - EMPRISE DU CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE - PARTIE DU LOT 2 109 866

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accorder une autorisation d'occupation permanente du domaine public à madame Sonia Boutet lui permettant d'occuper une partie du lot 2 109 866 du Cadastre du Québec pour le maintien de l'agrandissement du stationnement et de l'enseigne de la bâtisse commerciale située au 206, chemin de la Grande-Côte, pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2028, pour un montant annuel de 286,79 \$ plus toutes les taxes applicables, indexable annuellement.

D'approuver les modalités prévues au projet d'autorisation soumis.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2023-05-262
GESTION DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2021- RAPPORT ANNUEL

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De prendre acte du dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2021 préparé par la directrice du Service du génie et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 30 mars 2023.

Adoptée

2023-05-263
SIGNALISATION - PLATEAU DE RALENTISSEMENT SUR LA RUE BOISCLAIR

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'installer un plateau de ralentissement face au 3421, rue Boisclair.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

2023-05-264
SIGNALISATION - STATIONNEMENT INTERDIT SUR LE CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'interdire le stationnement en direction ouest sur le chemin de la Grande-Côte à partir de l'avenue Jean-Duceppe sur une distance de 12 mètres.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

2023-05-265

**VENTE DE LIVRES USAGÉS PAR DES ORGANISMES RECONNUS -
AUTORISATION**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'autoriser le directeur ou le directeur adjoint du Service des loisirs à accorder une permission spéciale, sur demande et avec l'accord de la chef bibliothécaire, aux organismes reconnus qui présentent une demande afin de faire la vente de livres usagés au profit de leurs activités pour l'année 2023 aux mêmes dates que celles autorisées pour la bibliothèque.

Adoptée

2023-05-266

STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION - MARS 2023

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de mars 2023 montrant un total mensuel de 32 143 148 \$ et un cumulatif annuel de 37 829 511 \$.

Adoptée

2023-05-267

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE - PROJET INDUSTRIA A15 - CHEMIN DE LA CÔTE
NORD - ZONE I-2 481**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 19 avril 2023 portant le numéro R-23-CU-4745, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment industriel à être érigé sur le chemin de la Côte Nord sur les lots 3 353 457 et 3 690 451 du cadastre du Québec, dans la zone I-2 481 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par EPA architecture, daté du 13 mars 2023;
- plan d'implantation préparé par Audet arpenteurs-géomètres inc., daté du 16 janvier 2023;
- plan d'aménagement paysager préparé par Hurbain, daté du 14 mars 2023;
- plan civil préliminaire préparé par EPA architecture, daté du 16 janvier 2023;
- simulations visuelles préparées par EPA architecture, datées du 13 mars 2023;

- plan topographique préparé par Groupe Laurence, daté du 30 septembre 2022;
- plan de phasage, préparé par EPA architecture, daté du 13 mars 2023.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 80 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

2023-05-268
APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE - 83, RUE YVONNE-LACROIX - ZONE R-1 302

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 29 mars 2023 portant le numéro R-23-CU-4726, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'une maison unifamiliale à être érigée au 83, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 302 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Mohammad Orabi, daté du 22 juin 2022;
- plan d'implantation préparé par Groupe SR Arpenteurs-Géomètres, daté du 8 décembre 2021;
- étude d'implantation préparée par le Service du génie, datée du 21 mai 2021;
- simulations visuelles datées du 23 mars 2023.

Adoptée

2023-05-269
APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE - LE BOISÉ DION - 7102 À 7114, RUE JEAN-CLAUDE-
LANGLOIS - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 29 mars 2023 portant le numéro R-23-CU-4725, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment multifamilial isolé de six logements à être érigé aux 7102 à 7114, rue Jean-Claude-Langlois dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par BG architectes, daté du 21 février 2023;
- plan d'implantation préparé par Géoposition arpenteurs-géomètres, daté du 22 février 2023;

- plan d'aménagement paysager préparé par Jardin Dion, daté du 4 mars 2023;
- simulations visuelles préparées par BG architectes, datées du 20 février 2023;
- panneau des échantillons préparé par BG architectes, daté du 20 février 2023;
- lettre de servitude, préparée par Charles Girard président de Bati5, datée du 22 février 2023.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 12 500 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

2023-05-270
APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE - LE BOISÉ DION - 7120 À 7132, RUE JEAN-CLAUDE-
LANGLOIS - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
 APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 29 mars 2023 portant le numéro R-23-CU-4724, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment multifamilial isolé de six logements à être érigé aux 7120 à 7132, rue Jean-Claude-Langlois dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par BG architectes, daté du 21 février 2023;
- plan d'implantation préparé par Géoposition arpenteurs-géomètres, daté du 22 février 2023;
- plan d'aménagement paysager préparé par Jardin Dion, daté du 4 mars 2023;
- simulations visuelles préparées par BG architectes, datées du 20 février 2023;
- panneau des échantillons préparé par BG architectes, daté du 20 février 2023;
- lettre de servitude, préparée par Charles Girard président de Bati5, datée du 22 février 2023.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 12 500 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

2023-05-271

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - LE BOISÉ DION - 7365 À 7377, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 29 mars 2023 portant le numéro R-23-CU-4723, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment multifamilial isolé de six logements à être érigé aux 7365 à 7377, rue Marie-Desjardins dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par BG architectes, daté du 4 avril 2023;
- plan d'implantation préparé par Géoposition arpenteurs-géomètres, daté du 3 avril 2023;
- plan d'aménagement paysager préparé par Jardin Dion, daté du 4 mars 2023;
- simulations visuelles préparées par BG architectes, datées du 20 février 2023;
- panneau des échantillons préparé par BG architectes, daté du 20 février 2023.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 12 500 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

2023-05-272

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - BÂTIMENT COMMERCIAL SITUÉ AU 377, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE - ZONE C-2 239

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 19 avril 2023 portant le numéro R-23-CU-4746, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de rénovation du bâtiment commercial situé au 377, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 239 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Les architectes Joly Baygin, daté du 17 février 2023;
- document de présentation préparé par Les architectes Joly Baygin, daté du 12 avril 2023.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 4 500 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

2023-05-273

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE TAMPON ENTRE LA ZONE COMMERCIALE C-2 239 ET LES ZONES RÉSIDENTIELLES R-1 241 ET R-2 238

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 19 avril 2023 portant le numéro R-23-CU-4747, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'aménagement d'une zone tampon entre la zone commerciale C-2 239 et les zones résidentielles R-1 241 et R-2 238 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 2 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'espace tampon.

Adoptée

2023-05-274

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'ENSEIGNES MURALES - SOUVLAKI BAR - ZONE C-3 406

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 29 mars 2023 portant le numéro R-23-CU-4729, le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'enseignes murales du commerce Souvlaki Bar à être situé au 2800, promenade Saint-Honoré dans la zone C-3 406 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé au plan des enseignes préparé par International Neon et daté du 8 mars 2023.

Adoptée

2023-05-275

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'ENSEIGNE MURALE - CENTRE DE L'AUTO SB - ZONE C-2 120

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 29 mars 2023 portant le numéro R-23-CU-4731,

le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'enseigne murale de l'entreprise Centre de l'auto SB située au 307, montée Sanche dans la zone C-2 120 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et simulation de l'enseigne préparés par Enseignes Lettranet datés du 15 mars 2023.

Adoptée

2023-05-276

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'ENSEIGNE DÉTACHÉE - FARINEX - ZONE I-1 470

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 29 mars 2023 portant le numéro R-23-CU-4730, le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'enseigne détachée de l'entreprise Farinex située au 3780, rue de la Vérendrye dans la zone I-1 470 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan et simulation de l'enseigne préparés par Zone enseignes, datés du 13 décembre 2022;
- plan d'implantation préparé par Zone enseignes, daté du 13 décembre 2022.

Adoptée

2023-05-277

RAPPORT D'EMBAUCHES DU MOIS D'AVRIL 2023

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1^{er} au 30 avril 2023.

Adoptée

2023-05-278

**NOMINATION - CONSEILLER INNOVATION ET PERFORMANCE
INFORMATIONNELLES AU SERVICE DES RESSOURCES
INFORMATIONNELLES**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De nommer monsieur Sylvain Simard au poste cadre à temps complet de conseiller innovation et performance informationnelles au Service des ressources informationnelles selon les modalités soumises.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des ressources informationnelles.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2023-05-279

EMBAUCHE - BIBLIOTHÉCAIRE AU SERVICE DES LOISIRS

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'embaucher monsieur Jean-Christophe Froment au poste cadre à temps complet de bibliothécaire au Service des loisirs selon les modalités soumises.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des loisirs.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2023-05-280

PERMANENCE - DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De confirmer la permanence de monsieur Patrick Gariépy au poste cadre à temps complet de directeur au Service des travaux publics.

Adoptée

2023-05-281

**PROJET DE MODERNISATION DU SITE WEB DE LA VILLE -
RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DES COMMUNICATIONS ET DES
RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De devancer, conformément à la recommandation de la Commission des communications et des relations avec les citoyens, le démarrage du projet de modernisation du site Web de la Ville.

De transférer en 2023, au besoin, les montants prévus pour ce projet au programme triennal d'immobilisations 2024.

Adoptée

2023-05-282

**PROJET DE MODERNISATION DU SITE WEB DE LA VILLE -
RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De devancer, conformément à la recommandation de la Commission des technologies de l'information, le démarrage du projet de modernisation du site Web de la Ville.

De transférer en 2023, au besoin, les montants prévus pour ce projet au programme triennal d'immobilisations 2024.

Adoptée

2023-05-283

**ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE POUR L'ANNÉE 2023**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver le projet d'entente avec la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville ayant pour objet, pour l'année 2023, la poursuite de collaboration dans le cadre d'événements spéciaux organisés par la Ville, la reconnaissance de la CCITB (Aile Boisbriand) comme « partenaire » avec protocole d'entente et la mise à disposition de locaux municipaux jusqu'à un maximum de cinq occasions annuellement.

D'autoriser le directeur du Service des loisirs à signer l'entente.

Adoptée

2023-05-284

AIDE FINANCIÈRE - ÉCOLE SECONDAIRE RIVE-NORD

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accorder une aide financière à l'école secondaire Rive-Nord au montant de 250 \$ pour la remise d'une bourse au Gala Méritas des élèves de 3e, 4e et 5e secondaire qui se tiendra le 25 mai 2023.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

2023-05-285

AIDE FINANCIÈRE - ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DES CENTRES D'HÉBERGEMENT DRAPEAU-DESCHAMBAULT, HUBERT-MAISONNEUVE ET BLAINVILLE

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accorder une aide financière à l'Association des bénévoles des Centres d'hébergement Drapeau-Deschambault, Hubert-Maisonneuve et Blainville au montant de 250 \$.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

2023-05-286

AIDE FINANCIÈRE - OFFICE D'HABITATION THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accorder une aide financière à l'Office d'habitation Thérèse-De Blainville au montant de 200 \$ pour sa campagne de prévention des fraudes chez les aînés mise en place par la Table du 3e âge.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

2023-05-287

AIDE FINANCIÈRE - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - CAMPAGNE DE LA JONQUILLE 2023

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accorder une aide financière à la Société canadienne du cancer au montant de 370 \$ pour la campagne de la jonquille 2023.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

2023-05-288

SEMAINE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS DU 21 AU 27 MAI 2023

ATTENDU que depuis 1960, la 3e semaine du mois de mai est consacrée à souligner l'importance et l'engagement des services des travaux publics municipaux;

ATTENDU que partout en Amérique du Nord, plus de 30 000 membres de l'American Public Works Association (APWA) et du Canadian Public Works Association (CPWA) et ses regroupements, dont l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA), utilisent cette semaine pour sensibiliser le public quant à l'importance des services des travaux publics municipaux dans le quotidien des communautés.

ATTENDU que la Ville reconnaît les réalisations et le dévouement des employés de son Service des travaux publics ainsi que leur engagement envers la communauté.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De décréter la semaine du 21 au 27 mai 2023 « Semaine nationale des travaux publics ».

De féliciter et remercier les employés du Service des travaux publics de la Ville de Boisbriand pour leur contribution au bien-être de la communauté.

Adoptée

2023-05-289

SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE DU 1ER AU 7 MAI 2023 - PROGRAMMATION D'ACTIVITÉS POUR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE BOISBRIAND

ATTENDU que chaque année, une personne sur cinq au Canada aura un trouble mental ou un problème de santé mentale;

ATTENDU que parmi ces individus touchés, il peut s'agir de nos collègues de travail, des membres de notre famille, amis et de citoyens;

ATTENDU que la Semaine de la santé mentale (1^{er} au 7 mai 2023) est l'occasion pour l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM) et le Mouvement Santé mentale Québec (MSMQ) de sensibiliser la population au fait que la santé mentale est non seulement quelque chose de positif, mais qu'il est possible d'en prendre soin et de la renforcer en créant des contextes qui lui sont favorables;

ATTENDU la volonté de la Ville de participer à titre d'Employeur à ce mouvement initié par l'ACSM;

ATTENDU les activités suggérées par les membres de la Brigade de premiers soins en santé mentale de la Ville de Boisbriand, favorisant le bien-être psychologique et physique des employés, tout en encourageant le dialogue à propos de la santé mentale;

ATTENDU que le Conseil municipal souhaite souligner l'initiative de l'administration municipale, de participer à la Semaine de la santé mentale 2023 et invite tous les employés à prendre part au mouvement du 1^{er} au 5 mai 2023, que ce soit en participant à l'une des activités durant la semaine ou en posant un geste personnel positif pour sa propre santé mentale;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'adopter la programmation d'activités dédiées aux employés municipaux dans le cadre de la Semaine de la santé mentale du 1^{er} au 7 mai 2023.

Adoptée

2023-05-290

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

ATTENDU que le 31 mars 2022, les élus de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

ATTENDU que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entourés;

ATTENDU que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale des employés sont offerts tout au long de l'année;

ATTENDU que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif des employés et à favoriser la résilience;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand peut jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de ses employés;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De proclamer, le 13 mars de chaque année, la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive.

Adoptée

2023-05-291
DEMANDE DE CHANGEMENTS À LA LÉGISLATION ET À LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LA SURVEILLANCE DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION

ATTENDU le nombre important de mises en chantier de projets de construction résidentielle sur le territoire québécois;

ATTENDU que la Ville juge que l'encadrement législatif et réglementaire au Québec de tels projets s'avère, dans les circonstances actuelles, inadéquat;

ATTENDU que la Ville est d'avis qu'une surveillance étroite des chantiers, menant à une certification de conformité par des professionnels accrédités pendant la construction et avant la livraison des bâtiments aux futurs propriétaires, est rendue nécessaire;

ATTENDU que cette mesure permettrait d'éviter que se reproduise le drame que vivent les propriétaires de certaines copropriétés du Faubourg Boisbriand devenues inhabitables en raison de vices de construction majeurs;

ATTENDU que la Ville demande au gouvernement du Québec des changements à la législation et à la réglementation actuelles afin d'assurer une meilleure surveillance des chantiers de construction;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR MME LA MAIRESSE ET TOUS LES CONSEILLERS

De demander au gouvernement du Québec des changements à la législation et à la réglementation actuelles afin qu'une surveillance étroite des chantiers menant à une certification de conformité par des professionnels accrédités pendant la construction et avant la livraison des bâtiments aux futurs propriétaires, soit mise en place.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les conseillers par la suite prennent la parole à tour de rôle.

2023-05-292

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De lever la séance à 20 h 50.

Adoptée